

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 13 février 2024 à 19 h, au 1220, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville, porte 5.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Salvatore Mancini, membre parent, président
- Madame Bao Huong Trinh, membre parent, vice-présidente
- Monsieur Éric Capuano, membre parent
- Monsieur Pierre Chaloux, membre de la communauté – expertise financière, comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles
- Madame Cindy Dubuc, membre du personnel d'encadrement
- Monsieur Stéphane Lacroix, membre du personnel enseignant
- Madame Stéphanie Laflamme, membre parent
- Monsieur Jean-François Lortie, membre de la communauté – issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- Madame Maryse Noël, membre du personnel – direction d'établissement
- Monsieur Benoit Rouleau, membre de la communauté
- Madame Julie Syrratt, membre du personnel professionnel non enseignant

ABSENCES :

- Monsieur Joël Delisle, membre de la communauté – issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
- Madame Marie-Michèle Lemieux, membre de la communauté – âgé de 18 à 35 ans
- Monsieur William Martinez A, membre parent

POSTES VACANTS :

- Membre du personnel de soutien

PARTICIPE :

- Monsieur Luc Lapointe, directeur général

ASSISTENT :

- Madame Annie De Noury, directrice générale adjointe
- Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe
- Madame Nathalie Mc Duff, directrice générale adjointe
- Madame Iris Montini, directrice générale adjointe et secrétaire générale par intérim

- Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles
- Madame Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Salvatore Mancini, président, ayant constaté le quorum, ouvre la séance.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé, avec une inversion des points 10.4 et 11.1.

## **3. RÉOLUTION EN BLOC**

### **3.1 Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2023**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2023 est approuvé tel que rédigé.

## **4. SUIVI AUX DERNIÈRES SÉANCES**

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, explique que la résolution numéro CA-016-11-23, adoptée le 28 novembre 2023 et concernant le dépôt d'un projet d'aménagement d'un terrain de basketball extérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) a été reformulée afin de mieux traduire l'engagement financier des parties.

## **5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Néant.

## **6. SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE 220.1 DE LA LIP**

### **6.1 Rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire des Patriotes**

Monsieur Luc Lapointe présente le rapport annuel 2022-2023 du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP), faisant état, notamment, du niveau d'avancement de son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et présentant diverses statistiques et informations concernant ses opérations. Celui-ci est disponible sur le site Web à l'onglet Publications.

Aucun membre du public ne souhaite intervenir.

### **6.2 Rapport annuel 2022-2023 de la Protectrice de l'élève**

Le rapport annuel 2022-2023 est présenté par madame Iris Montini, secrétaire générale par intérim et directrice générale adjointe.

Ce rapport est joint au rapport annuel du CSSP et déposé sur le site Web.

## **7. PAROLE AU PUBLIC**

Monsieur Salvatore Mancini, président, explique les règles applicables à la période de parole au public et invite les personnes présentes à présenter leurs questions.

Quelques parents de l'école secondaire du Grand-Côteau posent des questions en lien avec les mesures de sécurité entourant l'utilisation d'une piscine d'hôtel lors d'un voyage scolaire à venir au Costa Rica. Ils questionnent l'application de l'encadrement relatif à l'organisation de voyages par les établissements scolaires du CSSP.

Un parent de l'école secondaire du Mont-Bruno pose des questions relativement à l'utilisation du dictionnaire Usito lors de la passation des épreuves ministérielles en français de 5<sup>e</sup> secondaire afin de savoir si cet outil pourra être disponible.

## **8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

Lors de chaque séance du CA, le directeur général dépose un état de situation relatif au cheminement des priorités annuelles. Par ailleurs, des éléments de la mise en œuvre du PEVR font l'objet d'une présentation lors des différentes séances, dans les points d'information.

Le directeur général commente l'état d'avancement de certaines des priorités annuelles du CSSP et répond aux questions des membres.

## **9. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS**

Les responsables de chaque comité présentent un bref résumé des sujets abordés lors des rencontres tenues depuis la dernière séance du Conseil d'administration (ci-après « CA »).

## **10. POINTS DE DÉCISION**

### Direction générale

#### **10.1 Plan d'effectif du personnel cadre | Modification**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, présente ce point.

Le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* prévoit que la structure administrative des emplois de cadre soit représentée sous la forme d'un organigramme et que toute modification à cette structure doit être adoptée par résolution du Conseil des commissaires. Vu les changements législatifs apportés en 2020, cette adoption doit être effectuée par le CA.

La modification proposée, soit l'ajout d'un poste de coordonnateur au sein du Service des ressources matérielles, a été présentée à l'Association québécoise des cadres scolaires.

Conformément à l'article 5.4 de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*, la direction du service concerné a consulté les cadres de son unité administrative qui se sont dit en accord avec l'ajout de poste à l'organigramme de son service.

**CA-026-02-24** Il est proposé :

D'adopter une modification à la structure administrative concernant les emplois de cadre telle que déposée et qu'elle entre en vigueur immédiatement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

## **10.2 Modifications aux Encadrements financiers 2023-2024**

Madame Marie-Andrée Thibault, directrice du Service des ressources financières, présente ce point.

Le document Encadrements financiers établit les règles que le CSSP se donne pour guider la gestion et la répartition des ressources. Ce document est une référence pour la préparation du budget du CSSP.

Cette version des encadrements financiers 2023-2024 est une version modifiée à la suite des recommandations des membres du Comité de répartition des ressources (CRR) sur l'utilisation ou la répartition des mesures budgétaires n'ayant pu être inscrit dans les règles budgétaires de consultation.

Les articles 193.3 et 275.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3) prévoient que « *Le centre de services scolaire détermine, pour chaque année scolaire, la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du Comité de répartition des ressources* », après que celui-ci a obtenu l'information nécessaire sur les besoins des différents milieux.

Les membres du CRR font la recommandation aux membres du CA d'adopter les encadrements financiers 2023 -2024 tels que présentés.

**CA-027-02-24** Il est proposé :

D'adopter les encadrements financiers 2023-2024, tels que présentés et déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Service des ressources éducatives

### **10.3 Offre de services pour les élèves HDAA | Adoption**

Madame Cindy Dubuc, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce point.

Le CSSP a l'obligation de revoir son offre de services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) chaque année.

À cette fin, il doit soumettre le projet d'offre de services modifiée à la consultation du Comité de parents, du Comité paritaire EHDA, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDA) et du Comité consultatif de gestion (CCG).

Cette offre de services s'appuie sur la *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* adoptée en application de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3).

Des consultations ont été menées auprès des différentes instances entre le 16 octobre et le 14 décembre 2023.

Toutes les instances ont produit un avis ou un compte-rendu et se sont prononcées en faveur de l'offre de services présentée.

**CA-028-02-24**

Il est proposé :

D'adopter l'offre de services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage telle que proposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Comme annoncé au moment de l'adoption de l'ordre du jour, les membres conviennent de traiter le point 11.1 avant le point 10.4.*

## **11. POINT D'INFORMATION**

### Direction générale

#### **11.1 Les directions d'établissement en soutien et en accompagnement**

Madame Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, présente ce point.

Le CSSP a la responsabilité de soutenir les directions et directions adjointes d'établissement en exercice. Le leadership pédagogique est une condition essentielle à la réussite des élèves et c'est pour cette raison et fort de ses convictions à l'égard du développement d'une organisation apprenante, que le CSSP a choisi d'investir dans le développement professionnel des directions et directions adjointes en exercice en

proposant, en 2020-2021, une nouvelle initiative d'accompagnement des directions et des équipes de direction d'établissement.

De nombreuses recherches ont identifié des écoles dont l'efficacité se distinguait des autres. Une analyse des résultats de ces recherches a permis de faire l'association entre un certain nombre de facteurs et les écoles efficaces. L'un de ces facteurs est le leadership dont fait preuve la direction d'établissement.

Ainsi pour l'année scolaire 2020-2021, un projet pilote avait débuté avec le soutien et l'accompagnement d'une direction. En 2021-2022, non seulement le projet est devenu régulier, mais deux directions en soutien et en accompagnement ont débuté une collaboration pour développer ce nouveau modèle plutôt novateur.

Mme Isabelle Laflamme présente les tenants et aboutissants de ce projet.

#### Service du secrétariat général et des communications

### **10.4 Rapport du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie à la suite d'une dénonciation reçue le 23 octobre 2023 | Adoption (huis clos)**

#### **Huis clos**

**CA-029-02-24** Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 22

#### **Retour à l'assemblée publique**

**CA-030-02-24** Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 53

Le Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (CEED) a reçu une dénonciation concernant un membre du conseil d'administration, en application du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le 23 octobre 2023.

Le Comité a fait enquête et a transmis son rapport à la secrétaire générale et au membre visé par l'enquête, le lundi 27 novembre 2023.

Ce rapport a été déposé à la séance du 28 novembre 2023.

Les membres du CA ont échangé à huis clos au sujet de ce rapport.

**CA-031-02-24** Il est proposé :

De donner suite au rapport reçu du CEED à la suite d'une dénonciation reçue le 23 octobre 2023 ainsi qu'à la sanction qui y est prévue, concernant le membre visé M. William Martinez A.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **12. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL**

### **Huis clos**

**CA-032-02-24** Il est proposé que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 53

### **Retour à l'assemblée publique**

**CA-033-02-24** Il est proposé que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 26.

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, à 22 h 26 la séance est levée

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale par intérim

IM/sc